

Image not found or type unknown



Vice caché sur une voiture...

Par **zygao01**, le **21/09/2011** à **17:46**

Bonjour, ma voiture à actuellement 68000 km et date de 2008 (Citroen C4). Je l'ai achetée a un professionnel il y a moins d'un an (Novembre 2010) avec une garantie de six mois. Aujourd'hui, j'ai du faire remorquer cette voiture car sur le trajet pour aller au travail, la boîte de vitesse s'est bloquée et je ne pouvais plus rouler. La boîte de vitesse est à changer selon le garagiste (environ 2800 Euros). Or la durée de vie d'une boite de vitesse est d'environ 200 000 km. Puis-je invoquer un vice caché pour cette situation ? Quelles sont les démarches ? D'avance merci Cordialement

Par **mimi493**, le **21/09/2011** à **18:23**

Il faut déjà voir ce que le vendeur en pense, s'il est d'accord. S'il refuse, LRAR de mise en demeure. Sans effet, vous devrez faire faire une expertise